

INFORMATION AUX PILOTES SOUHAITANT VOLER EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Contrairement à la France, en Nouvelle Zélande, comme en Australie, il est illégal de voler sans permis, et sans être membre de la fédération : c'est une décision gouvernementale, et c'est **obligatoire**.

L'aviation civile fait des contrôles et peut donner des amendes.

L'argent sert à gérer/sécuriser les espaces aériens, les sites de vols , mais aussi permet aux pilotes d'être couverts en cas d'accident (même sans assurance, vous serez soignés gratuitement en cas d'accident).

Pour les pilotes visiteurs, cela coute \$60.00 pour 4 mois, tout peut se faire en ligne, c'est rapide et facile (Toutes les infos sur le site de l'Association : <http://www.nzhgpa.org.nz/visiting-pilots>).

Il y a aussi des sites sensibles : Queenstown, Wanaka, Mt Maunganui, Te Mata Peak..., avec des protocoles stricts. Les visiteurs doivent se renseigner avant de voler et obligatoirement respecter le règlement de ces sites. Il est donc impératif de contacter les clubs avant de voler - Liste des clubs et contacts : <http://www.nzhgpa.org.nz/learn-more/local-clubs>.

De plus, beaucoup de terres sont privées et leur accès n'est pas forcément autorisé. (Certains fermiers interdisent leur champs au printemps, pendant la période des naissances des bêtes ; certaines terres appartiennent à la tribu Maori locale et interdites au public, etc...) Si un pilote veut aller décoller d'une colline qu'il a repérée, il doit vérifier que cela est possible auprès des locaux.

Enfin, avec de plus en plus d'avions en l'air, et maintenant des drones, il est impératif de se renseigner sur les espaces aériens et de les respecter.

Toutes les infos sont sur le site de la NZHGPA association : <http://www.nzhgpa.org.nz/Home>)